



**Organisation
mondiale de la Santé**

**Comité du programme, du budget et de l'administration
du Conseil exécutif
Quarante et unième réunion**

Point 2.1 de l'ordre du jour provisoire

EBPBAC41/2

18 décembre 2024

Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance

Le Directeur général a l'honneur de transmettre ci-après au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, pour examen à sa quarante et unième réunion, le rapport soumis par le Président du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (voir l'annexe).

Annexe

Rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au Comité du programme, du budget et de l'administration, janvier 2025

Contexte

1. Ce rapport porte sur les quarante-quatrième et quarante-cinquième réunions du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance, qui se sont tenues en juin et en octobre 2024, respectivement. Lors de la quarante-cinquième réunion, les membres du Comité se sont rendus au Bureau régional OMS du Pacifique occidental, au Bureau de l'OMS aux Philippines et au Bureau de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour, ainsi qu'au Centre mondial de services de l'OMS à Kuala Lumpur. Les principales recommandations découlant de ces réunions tenues en présentiel sont indiquées ci-après.
2. Les membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance qui ont participé à ces réunions étaient : M. Darshak Shah (Président), M. Rob Becker, M^{me} Aseya Galadari, M. Greg Johnson et M^{me} Beatriz Sanz Redrado. M^{me} Aseya Galadari n'a pas pu se rendre dans la Région du Pacifique occidental et a participé à certaines réunions à distance.
3. Le Comité a reçu l'appui nécessaire du Secrétariat, y compris un aperçu des principaux faits nouveaux régulièrement présenté par la direction. À la fin de la réunion de juin, il a eu l'occasion d'informer le Directeur général des discussions tenues, et une séance d'information était prévue pour la réunion d'octobre, mais en raison du décalage horaire et d'un changement indispensable de l'emploi du temps du Directeur général à la dernière minute, cette séance d'information n'a pas pu avoir lieu.
4. Avant l'ouverture de chaque réunion, tous les membres du Comité ont soumis leur déclaration d'intérêts au Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique de l'OMS et confirmé l'absence de conflit avec leur mandat actuel.
5. Le présent rapport comprend les chapitres suivants :
 - a) Vérification extérieure des comptes
 - b) Vérification intérieure des comptes et enquêtes
 - c) Évaluations
 - d) Gestion des risques
 - e) Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier (PRSEAH)
 - f) Système de gestion opérationnelle (BMS)

- g) Visites au Bureau régional OMS du Pacifique occidental, au Bureau de l'OMS aux Philippines et au Bureau de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour, ainsi qu'au Centre mondial de services de l'OMS
- h) Autres questions examinées par le Comité
- i) Composition du Comité
- j) Résumé des principales recommandations.

A –Vérification extérieure des comptes

6. Le Comité a eu l'occasion de rencontrer le Commissaire aux comptes, notamment lors d'une séance privée, et le plan pour 2024 ainsi que les conclusions et les recommandations sur les états financiers, la conformité et la performance figurant dans le rapport du Commissaire aux comptes à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé¹ lui ont été présentés.

7. Les membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ont été satisfaits que le Commissaire aux comptes n'ait émis aucune réserve et en ont félicité le Secrétariat. Les membres du Comité ont posé des questions sur les observations relatives au processus d'achat, en soulignant la nécessité d'élargir le recours aux accords à long terme, et ont pris note de la recommandation du Commissaire aux comptes tendant à améliorer rapidement le processus.

8. En ce qui concerne la gestion de la trésorerie, après vérification par le Commissaire aux comptes des documents relatifs aux dépôts bancaires et confirmation que les placements de l'OMS étaient conformes aux taux de référence, le Comité a été heureux d'apprendre qu'il n'y avait là aucun sujet d'inquiétude important.

9. Le Comité s'est félicité de la confirmation de la collaboration entre le Commissaire aux comptes, le vérificateur intérieur des comptes et le Secrétariat. Il a en outre noté que le Secrétariat avait accepté toutes les recommandations émises en 2023, dont la mise en œuvre continuera de faire l'objet d'un suivi. À cet égard, le Commissaire aux comptes a confirmé qu'il n'existait pas d'autres observations que celles figurant dans son rapport.

10. En réponse à une question sur le calendrier de préparation du plan de vérification, le Commissaire aux comptes a souligné certaines des difficultés liées à la préparation du plan avant l'Assemblée de la Santé. En effet, la préparation du plan implique souvent des discussions avec différents départements et divisions. De plus, certains domaines de la vérification, tels que les systèmes de gestion des entrepôts, sont soumis à des changements et nécessitent de disposer d'informations actualisées, et il est donc difficile de finaliser le plan de vérification bien à l'avance. Enfin, l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les travaux de vérification a été évoquée.

¹ Voir le document A77/22.

11. Le Comité a examiné le projet de plan de travail pour 2024 et a réitéré l'importance de la coordination avec la direction lorsque des domaines où une vérification de la performance s'impose.

B – Vérification intérieure des comptes et enquêtes

12. Dans le cadre de son mandat, le Comité a été régulièrement en contact avec le Bureau des services de contrôle interne et a examiné le plan de travail relatif à la vérification intérieure des comptes et les progrès de sa mise en œuvre.

13. À cet égard, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a noté que le processus de hiérarchisation des vérifications obéissait à des critères établis notamment : l'analyse des principaux risques et d'autres risques émergents ; la prise en compte des plans du Commissaire aux comptes afin d'éviter tout chevauchement potentiel ; et les examens de la conformité effectués dans les différents bureaux.

14. Lors de l'examen du plan de vérification, le Comité a noté que certaines des mesures prévues avaient été reportées et que certaines tâches restaient à accomplir afin d'appliquer intégralement le plan de vérification pour 2024.

15. Le Secrétariat a souligné que le report de certaines vérifications visait à éviter les chevauchements avec les vérifications externes ou les examens internes prévus, ou était dû au manque de personnel, aux ressources spécifiques nécessaires, aux difficultés rencontrées pour effectuer les vérifications dans des situations complexes, comme en République arabe syrienne et au Soudan (maintenant achevées), et à la nécessité de redéfinir les priorités pour répondre à de nouveaux besoins.

16. En ce qui concerne les contraintes financières mentionnées par le Bureau des services de contrôle interne, il a été indiqué au Comité que deux postes vacants restaient à pourvoir. Les membres du Comité ont également été heureux d'apprendre que le Bureau continuait de travailler à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre pour donner suite aux recommandations faites par le cabinet d'audit KPMG dans le cadre de son examen indépendant de la fonction de vérification, et que cela avait donné lieu à certaines modifications du cadre de suivi et d'évaluation de la vérification intérieure des comptes et de la méthodologie de vérification.

17. Le Comité a noté une baisse de l'efficacité globale des contrôles internes pour les bureaux vérifiés, qui est passée de 73 % en 2022 à 66 % en 2023. Cela peut s'expliquer par les retards dans la mise en œuvre des recommandations issues de la vérification, des problèmes particuliers concernant la séparation des tâches dans les petits bureaux, la complexité des règles et le respect des procédures établies, ce qui indique des faiblesses potentielles. Le Secrétariat vise à remédier à un certain nombre de ces faiblesses en lançant le nouveau système de gestion opérationnelle (BMS), qui comportera des dispositifs de contrôle.

18. Dans ce contexte, le Comité a confirmé qu'il était important de procéder à des vérifications de la conformité pour renforcer le cadre de contrôle interne, en particulier compte tenu de la décentralisation croissante. Par conséquent, il a suggéré qu'il devrait y avoir un juste équilibre entre les vérifications de la conformité et les vérifications de la performance.

19. Dans le même ordre d'idées, reconnaissant les efforts déployés pour donner suite aux conclusions de l'analyse des causes profondes, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (conformément aux recommandations figurant dans le document EBPBAC38/2) a demandé que, lors de ses futures réunions, un bilan de ce que le Secrétariat a déjà fait et ce qu'il reste à faire lui soit présenté. Il faudrait, à cet égard, instaurer un processus consultatif, en particulier entre le Département Fonctions institutionnelles et le Bureau des services de contrôle interne. Le Comité reconnaît que la mise en œuvre du BMS permettra de s'attaquer à certaines des causes profondes. Cependant, il faut pour cela appliquer un processus rigoureux de gestion du changement et mettre à jour les processus et procédures existants.

20. Dans le cadre de ses réunions avec le Bureau des services de contrôle interne, le Comité a reçu des informations sur la charge de travail, les ressources et la structure de la fonction d'enquête.

21. Il a noté que le nombre de cas restait élevé et qu'une partie importante d'entre eux ne faisait pas l'objet d'une enquête approfondie du Bureau des services de contrôle interne, car les allégations étaient non fondées ou ne pouvaient pas être étudiées. Le Comité a également noté que l'abus d'autorité et le harcèlement demeuraient les domaines où les cas étaient les plus nombreux.

22. En ce qui concerne les ressources, le Comité a appris que le budget et les effectifs actuels n'étaient pas suffisants pour faire face au nombre élevé et à la complexité des cas. Il a été informé que le Secrétariat mesurait pleinement l'importance de la fonction d'enquête. De plus, le Comité a pris note du plan du Secrétariat visant à régler les problèmes auxquels il est confronté, en partie en révisant le cadre juridique des enquêtes, ce qui permettrait à d'autres fonctions (par exemple, le Bureau de l'Ombudsman et le Département Gestion des ressources humaines et des talents) de participer directement à certaines enquêtes. Le Comité se félicite de l'approche adoptée par le Secrétariat, qui consiste à appliquer des modalités de travail mixtes, y compris le télétravail pour son personnel, afin d'optimiser l'utilisation des fonds disponibles.

23. Le Comité a également noté que le Directeur général avait assuré que l'enveloppe budgétaire du Bureau des services de contrôle interne serait maintenue au niveau actuel de 25 millions de dollars des États-Unis (USD), et que le niveau du budget avait considérablement augmenté par rapport à 2019, où il était de 8 millions USD.

24. Une séance à huis clos a également eu lieu avec le vérificateur intérieur des comptes.

C – Évaluations

25. Lorsqu'il a examiné la fonction d'évaluation, le Comité s'est félicité de la grande qualité des évaluations effectuées par le Secrétariat et de l'excellent travail accompli, et a suggéré que les conclusions des divers rapports d'évaluation soient regroupées afin que les questions et les tendances intersectorielles puissent être cernées.

26. Le Comité a noté avec préoccupation que la réponse de la direction n'avait pas encore été compilée pour un certain nombre d'évaluations qui ont été menées à bien. Le Comité recommande que le Bureau de l'évaluation, en consultation avec la direction, établisse un

calendrier et définisse des responsabilités plus clairs, et qu'un dispositif de surveillance adéquat soit mis en place pour la suite qui sera donnée à la réponse. Le Comité encourage donc le Secrétariat à tenir compte de cet élément dans la prochaine version de la politique d'évaluation.

27. La question du financement des évaluations a été examinée, le Comité craignant que le plan de travail ne soit pas entièrement exécuté en raison du manque de financement, en particulier au niveau régional. Le Comité a demandé une liste complète de toutes les évaluations prévues dans le plan de travail qui n'ont pas encore été effectuées. Cette liste a été fournie au Comité.

28. Le Comité recommande qu'à l'avenir, le plan d'évaluation fasse l'objet d'un débat adéquat avec toutes les parties concernées de l'Organisation, que le financement soit conforme au cycle de planification et de budgétisation et que des sommes appropriées soient allouées.

29. En conséquence, le Comité a noté qu'il importait d'utiliser diverses sources de financement, y compris des contributions volontaires, pour financer les évaluations. En outre, l'Organisation devrait continuer à envisager la possibilité que des projets contribuent aux évaluations pertinentes, compte tenu des contraintes financières liées au manque de souplesse du financement.

30. Par ailleurs, le Comité recommande que toute proposition de modification du plan de travail soit examinée avec les parties concernées, tout en sachant que le plan de travail est approuvé par le Conseil exécutif.

31. Conformément aux recommandations qu'il avait formulées lors d'une réunion précédente,² le Comité a donné suite à l'enquête que le Secrétariat devrait mener pour recenser les évaluations et activités analogues qui sont menées aux trois niveaux de l'Organisation. Il s'est félicité que la collecte d'informations pertinentes sur les évaluations décentralisées ait commencé. Dans le même temps, compte tenu du peu de réponses reçues, il a encouragé le Secrétariat à prolonger le délai de réponse afin d'obtenir un aperçu plus complet.

32. Enfin, le Secrétariat a présenté une première ébauche de la feuille de route de l'évaluation pour donner suite aux conclusions de l'analyse comparative de la fonction d'évaluation, notant que d'autres améliorations seraient nécessaires. Le Comité se félicite de l'évolution de la feuille de route et attend avec intérêt d'en recevoir une version actualisée.

33. Il a noté que le directeur de l'évaluation avait pris sa retraite en septembre 2024. Le Comité l'a remercié de sa contribution et lui a souhaité bonne continuation. En outre, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance participera au processus de sélection d'un nouveau directeur.

² Document EBPBAC40/2.

34. **Recommandation 1 : le Comité recommande que le Bureau de l'évaluation, en consultation avec la direction, établisse un calendrier et définisse des responsabilités plus clairement concernant la réponse de la direction, et qu'un dispositif de suivi adéquat soit mis en place pour la suite qui sera donnée à la réponse.**
35. **Recommandation 2 : le Comité recommande qu'à l'avenir, le plan d'évaluation fasse l'objet d'un débat adéquat avec toutes les parties concernées de l'Organisation.**
36. **Recommandation 3 : le Comité recommande que le financement des évaluations corresponde au cycle de planification et de budgétisation et que des sommes appropriées soient allouées. En outre, étant donné que l'Organisation est financée par diverses sources, les évaluations devraient être aussi financées par plusieurs sources, y compris par des contributions volontaires.**

D – Gestion des risques

37. Le Comité consultatif indépendant d'expert de la surveillance a examiné l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques à l'OMS. Dans ce contexte, le Secrétariat a présenté les résultats de ses travaux et les problèmes auxquels il est confronté, en donnant des explications sur le processus de recensement des principaux risques et ses résultats, sur la stratégie et la feuille de route de gestion des risques, sur le programme mondial de conformité, ainsi que sur les outils et les ressources utilisés et nécessaires.
38. Les membres du Comité ont salué le travail accompli par l'équipe et ont pris acte des progrès réalisés pour atteindre un niveau de maturité plus élevé (c'est-à-dire pour passer de « en cours » à « établi »).
39. Le Comité s'est également dit préoccupé par la coordination et l'harmonisation des différentes fonctions, ainsi que par la nécessité de mettre en œuvre la propension au risque et d'intégrer la culture du risque.
40. Néanmoins, il a pris acte des progrès réalisés pour atteindre un niveau de maturité plus élevé (c'est-à-dire pour passer du statut « en cours » au statut « établi »).
41. En particulier, le Comité a été heureux d'apprendre que la direction avait accompli un travail important aux trois niveaux pour recenser les principaux risques. Il attend avec intérêt d'examiner la synthèse des mesures d'atténuation de haut niveau requises pour chacun des risques principaux, afin de ramener les risques au niveau de tolérance convenu.
42. Le Comité reconnaît en outre que, pour atteindre pleinement le statut « établi », il faut que les principaux bureaux adoptent tous cette approche. Pour ce faire, il a recommandé que le Secrétariat établisse un plan, en prévoyant les ressources humaines et financières nécessaires aux trois niveaux de l'Organisation, afin que ce niveau soit atteint plus vite.
43. Les scénarios pertinents pour la mise en œuvre de la Stratégie de gestion des risques institutionnels ont été présentés au Comité et les principaux besoins ont été recensés. Dans le même temps, il a été signalé que des ressources qualitatives et quantitatives supplémentaires étaient nécessaires pour atteindre plus rapidement un niveau de maturité plus élevé. Le Comité a suggéré que l'ajout de personnel supplémentaire ne permettrait

peut-être pas de progresser plus vite, compte tenu de la nécessité d'acquérir des compétences particulières et de la période d'adaptation naturelle requise pour tout changement institutionnel.

44. Le Comité recommande de s'appuyer sur les fonctions existantes de conformité et de gestion des risques aux trois niveaux pour tenter d'atteindre cet objectif. Il s'agit notamment d'utiliser l'initiative relative à la présence de base prévisible dans les pays pour améliorer les capacités de gestion des risques, dans le cadre des efforts en cours pour renforcer les bureaux de pays.

45. Enfin, le Comité a pris note des prochaines mesures que le Secrétariat prendra dans ce domaine, dans le cadre de discussions au sein du Comité mondial de gestion des risques sur la hiérarchisation des activités, en fonction des ressources disponibles. Il s'agira principalement de recenser les activités essentielles et de s'assurer qu'elles sont dotées de ressources suffisantes.

E – Prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et mesures destinées à y remédier (PRSEAH)

46. Le Comité a été régulièrement informé de la situation concernant la prévention et de la lutte contre les comportements abusifs et l'inconduite sexuelle au sein de l'Organisation.

47. La cheffe des enquêtes a présenté les données et les tendances relatives aux plaintes et aux enquêtes sur ces sujets, en soulignant que le nombre de cas avait augmenté et que le système actuel posait des problèmes et présentait des lacunes. Elle a également exposé certaines des meilleures pratiques et des recommandations d'autres institutions du système des Nations Unies et d'experts et expertes externes.

48. Étant donné que certaines des recommandations en suspens figurant dans le rapport d'audit de PwC concernant la stratégie de changement de culture, le Secrétariat a fait le point sur cette stratégie, qui vise à s'attaquer aux causes profondes des comportements abusifs et de l'inconduite sexuelle à l'OMS et à promouvoir un environnement de travail respectueux et inclusif. Dans ce contexte, il a également été signalé que la stratégie est conforme à la charte des valeurs, au Code de conduite et de déontologie et à la politique de prévention et de lutte contre les comportements abusifs.

49. Le Comité a pris note que le Secrétariat estimait que le nombre de nouveaux cas n'avait pas encore atteint son pic et qu'il fallait améliorer les mécanismes de plainte au niveau communautaire dans les cas d'exploitation et d'abus sexuels. Il a donc souligné l'importance de continuer à travailler sur les mesures préventives.

50. Le Comité a reçu avec satisfaction des informations actualisées sur les mesures prises pour prévenir l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels et sur la poursuite des progrès. Il attend avec intérêt d'examiner les conclusions de l'examen du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI) dans ce domaine.

51. Le Comité a répété qu'il fallait absolument aborder la question de la culture et que l'Organisation devrait rapidement finaliser la stratégie pour régler les problèmes de comportement.

52. Le Comité a pris note de l'ébauche de stratégie de changement culturel, notant que la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier ne peuvent être traitées isolément, compte tenu de l'augmentation du nombre de plaintes pour d'autres formes de harcèlement. Le Comité estime que la stratégie de changement culturel et sa mise en œuvre devraient être globales et s'attaquer à toutes les formes de harcèlement, en s'appuyant sur les progrès accomplis dans le cadre de la PRSEAH.

F – Système de gestion opérationnelle (BMS)

53. Le Comité a examiné les progrès accomplis et les problèmes posés par le programme BMS, qui vise à mettre en œuvre un nouveau progiciel de gestion intégré pour l'OMS en 2025.

54. La mise en œuvre du BMS est un processus complexe qui, comme c'est souvent le cas pour la plupart des progiciels de gestion intégrés, connaît des retards dus à la livraison tardive de certains éléments du système par les fournisseurs et aux modifications du champ d'application qui ont été demandées.

55. Bien que le calendrier actuel de la mise en service prévue reste très serré, le Comité a noté avec satisfaction que les responsables du programme BMS avaient pris des mesures pour renforcer les capacités de gestion et de contrôle de la qualité, notamment en engageant des ressources supplémentaires pour contrôler activement l'exécution du projet et le budget afin que le calendrier établi soit respecté. À cet égard, il a été indiqué que le calendrier de mise en œuvre du BMS avait été révisé afin d'être plus réaliste et que les travaux avaient commencé pour le basculement, le déploiement et la préparation opérationnelle.

56. En ce qui concerne les problèmes posés par les modules financiers, les responsables du programme BMS ont établi des plans d'urgence qui prévoient des alternatives. Le Comité a réaffirmé qu'à son avis, la mise en œuvre ne devrait avoir lieu que lorsque toutes les fonctionnalités auront été testées avec succès. Au moment de l'établissement du présent rapport, conformément à la recommandation du Comité, les fonctionnalités financières de base étaient en cours d'essai, et les résultats de ces essais éclaireront le choix parmi les options possibles. Comme indiqué ci-dessous, les membres du Comité ont eu l'occasion de se rendre au Centre mondial de services de l'OMS à Kuala Lumpur pour assister aux essais des fonctionnalités du BMS liées aux finances.

57. Afin que le Comité ait une vue d'ensemble de la situation, le Secrétariat a organisé des séances privées à ce sujet.

58. En conclusion, le Comité a noté avec satisfaction que l'Organisation avait mis en place une stratégie d'atténuation des risques en prévoyant diverses options pour la mise en œuvre du programme BMS. En outre, le Comité a reconnu que des progrès notables avaient été accomplis depuis son dernier rapport aux États Membres.³ Toutefois, des incertitudes

³ Document EBPBAC40/2.

demeurent, en particulier dans le domaine des finances. Il a également noté le risque d'épuisement professionnel pour le personnel responsable du programme BMS.

59. Le Comité a noté que l'Organisation avait commandé un examen externe des options existantes et que ses résultats avaient été présentés au Conseil d'administration qui assure la gouvernance du programme BMS. Si des incertitudes persistent quant aux diverses options, le Comité recommande qu'un examen indépendant et exhaustif soit entrepris par un tiers, en consultation avec tous les responsables fonctionnels.

60. Le Comité a noté que le Secrétariat assurait que l'Organisation ne lancerait pas le nouveau système tant que les exigences essentielles et réglementaires ne seraient pas respectées (c'est-à-dire, tant qu'elle n'obtiendrait pas un produit minimum viable).

61. Enfin, le Comité a souligné qu'il fallait absolument procéder à des essais complets de bout en bout du BMS, y compris des fonctionnalités intermodulaires, avant la mise en service. À cet égard, il souhaiterait être informé des résultats de ces essais lors de réunions ultérieures.

62. **Recommandation 4 : le Comité recommande que le Secrétariat présente les résultats des tests du BMS de bout en bout à l'une de ses futures réunions.**

G – Visites au Bureau régional du Pacifique occidental, au Bureau de l'OMS aux Philippines, et au Bureau de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour, ainsi qu'au Centre mondial de services de l'OMS

63. Chaque année, les membres du Comité se rendent dans un Bureau régional et dans certains bureaux de pays. Cette année, ils se sont rendus au Bureau régional OMS du Pacifique occidental, au Bureau de l'OMS aux Philippines, et au Bureau de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour, ainsi qu'au Centre mondial de services de l'OMS à Kuala Lumpur.

64. La Région du Pacifique occidental, qui compte plus d'1,9 milliard d'habitants, est considérée comme l'une des régions les plus diversifiées au monde en termes de cultures, de paysages, de démographie et d'économie. En raison de cette diversité, les systèmes de santé ont des problèmes et des priorités particuliers.

65. La Région est notamment confrontée à d'importants problèmes dans le domaine des maladies non transmissibles qui sont responsables de 87 % des décès, les cardiopathies, les accidents vasculaires cérébraux, les bronchopneumopathies chroniques obstructives, les cancers du poumon et le diabète en étant les principales causes.

66. Les facteurs sociaux de vulnérabilité, tels que les taux élevés de suicide et les problèmes de santé mentale sont répandus, certains pays de la Région enregistrant des taux de suicide parmi les plus élevés au monde.

67. La Région est également très vulnérable aux conséquences des changements climatiques, car un milliard de personnes vivent dans des zones côtières qui y sont très exposées, dont la plus grande partie de la population des îles du Pacifique.

68. Compte tenu de cette situation de la santé publique, la visite du Comité avait pour but de fournir des orientations et un soutien aux bureaux de l'OMS et d'examiner les activités dans la Région afin de pouvoir rassurer les États Membres quant à la mise en place de contrôles internes adéquats au sein du Bureau régional et des bureaux de pays.

69. Le Comité a pris note des résultats de l'enquête régionale menée en 2022-2023 auprès du personnel, tels que présentés par la direction, qui ont montré les difficultés auxquelles sont confrontés les membres du personnel, en particulier les femmes, et sur la base des informations présentées par la direction, le Comité a constaté avec satisfaction les efforts déployés par l'administration régionale actuelle pour améliorer le moral du personnel.

70. La nouvelle direction s'efforce de changer la culture de bureau, en appliquant une approche intégrée et collaborative du travail. Le Comité s'est félicité de l'approche novatrice adoptée par la direction régionale, qui décrit l'intégration et les autres activités de l'OMS comme une « natte tissée », concept qui a été présenté à la soixante-quinzième session de son comité régional en octobre 2024.⁴ Le symbolisme de la natte est particulièrement pertinent dans cette région.

71. Le Comité a été informé que la Région, comme l'Organisation au niveau mondial, dépendait fortement des contributions volontaires, qui représentent la grande majorité du financement, et a appelé à un modèle plus durable pour financer les activités. À cet égard, le Comité a reconnu l'importance du cycle d'investissement pour combler les lacunes existantes et s'est félicité du renforcement de la fonction de mobilisation des ressources au niveau régional. Il a souligné que les fonds devaient absolument être utilisés dans les délais convenus et que les donateurs devaient être informés. Le Comité soutient donc le renforcement de la commission budgétaire régionale, en vue d'améliorer le suivi budgétaire régional.

72. En outre, le Comité a souligné qu'il était très important d'établir un plan d'action pour la Région afin d'élargir la base de donateurs, y compris en se tournant vers des particuliers très fortunés, le secteur privé et les autorités locales, et que ce plan devait être totalement conforme au cycle d'investissement mondial.

73. En ce qui concerne la composition du personnel régional, le Comité s'est félicité de constater qu'il y a un équilibre entre les genres parmi le personnel recruté sur le plan international et les représentants de l'OMS, en particulier. De plus, il a été informé des diverses initiatives en cours dans le domaine de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et s'est félicité de l'appui du Siège de l'OMS dans ce domaine. Certains problèmes auxquels est confrontée la Région ont été signalés au cours de la présentation. Ils sont similaires à ceux qui ont été signalés au Comité par le point focal pour la Région africaine, lors de sa visite en 2023. Le Comité suggère donc de poursuivre le dialogue entre le Siège et les points focaux dans les Régions.

⁴ Document WPR/RC75/2.

74. Le Comité est globalement satisfait du travail accompli au niveau régional dans le domaine des contrôles internes et de l'importance accordée à l'innovation, et il se félicite de l'élaboration du manuel pour la mise en œuvre de la nouvelle délégation de pouvoirs renforcée pour les représentants de l'OMS, et de la volonté de mettre en œuvre les recommandations issues de la vérification intérieure des comptes dans un délai de 12 mois.

75. Dans le même temps, il a noté qu'il fallait apporter des améliorations, comme indiqué dans le rapport sur la vérification intérieure des comptes du bureau pour les pays du Pacifique Sud publié en janvier 2024, dont la plupart des recommandations n'avaient pas encore été mises en œuvre.

76. À cet égard, le Comité a été heureux d'apprendre que le Bureau régional s'attaque à ces problèmes, selon un plan clair et en prenant des mesures systémiques pour résoudre ceux qui représentent un risque résiduel élevé. En outre, le Secrétariat a expliqué qu'un examen administratif du bureau pour les pays du Pacifique Sud avait été effectué et qu'une équipe pluridisciplinaire avait été envoyée au bureau de pays pour évaluer et améliorer la situation. Cet examen a montré qu'il fallait restructurer et renforcer les capacités du bureau, car il apporte un soutien à plusieurs pays. Il est important pour la Région de mettre au point un modèle opérationnel efficace qui réponde aux problèmes de nombreux petits États insulaires dispersés et garantisse l'efficacité et l'efficacé.

77. Le Comité approuve les mesures prises dans la Région pour améliorer les contrôles internes, y compris la refonte de certains processus clés, évitant ainsi les doubles emplois, mais il recommande que la Région, tout en reconnaissant l'importance de l'impact, continue de garantir une conformité suffisante. À cet égard, le Comité a souligné que les mesures destinées à maximiser l'impact ne peuvent pas être appliquées au détriment de la conformité.

78. Le Comité s'est rendu au Bureau de l'OMS aux Philippines (Manille), et a assisté à un exposé du représentant de l'OMS et des hauts responsables du bureau.

79. Il a été expliqué que les Philippines, compte tenu de leur géographie, étaient exposées aux catastrophes naturelles, ce qui a un impact sur les services de santé. Le bureau devrait donc être doté de compétences et de savoir-faire suffisants pour faire face rapidement à ces problèmes. Le Comité suggère d'instaurer un dialogue plus large entre les trois niveaux de l'Organisation sur la manière dont ce problème peut être résolu de manière durable, notamment en tirant parti du soutien que l'Académie de l'OMS peut apporter au renforcement des capacités requises.

80. Les membres du Comité ont noté avec satisfaction qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation était systématiquement intégré à la gestion des programmes techniques. Ils ont également été impressionnés par le suivi des performances du pays et par l'application de l'approche de gestion des risques, y compris son alignement sur les principaux risques institutionnels.

81. D'après les chiffres présentés et les projections actuelles, il semble que le bureau financera intégralement son enveloppe budgétaire, même si les contributions volontaires risquent toujours de ne pas répondre pleinement aux priorités du pays.

82. Enfin, à l'occasion d'une visite aux autorités locales, dans une école et dans l'unité de quarantaine à l'aéroport de Manille, les membres du Comité ont été satisfaits de voir par eux-mêmes comment le bureau de pays soutient la population locale. Au cours de ces visites, le Comité a eu le plaisir d'entendre de nombreuses observations sur le fort pouvoir fédérateur de l'Organisation, la valeur ajoutée du partage des bonnes pratiques et le sentiment de confiance et la haute estime dont jouit l'OMS.

83. À la suite de sa visite à Manille, le Comité s'est rendu à Kuala Lumpur au Bureau de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour, où il a rencontré le représentant et les hauts responsables de l'OMS.

84. Le Comité s'est félicité des excellentes relations que le bureau entretient avec les autorités de ces trois pays.

85. Le bureau de pays sait clairement qu'il faut mobiliser des contributions volontaires, y compris de l'intérieur du pays et de fondations privées, et il devra continuer d'œuvrer dans ce sens avec le Bureau régional et le Siège, dans le cadre du cycle d'investissement de l'Organisation.

86. Le Comité a noté avec satisfaction que le bureau de pays avait été en mesure de tirer parti des fonds et des postes disponibles dans le cadre de l'initiative sur la présence de base prévisible dans les pays pour renforcer le bureau et accroître son impact. Afin de ne pas compromettre les progrès accomplis, il est donc important d'assurer la viabilité du financement à l'avenir, en tenant compte des efforts déployés par l'Organisation pour que les contributions fixées augmentent.

87. En outre, étant donné que l'appui opérationnel est réparti entre plusieurs équipes chargées des programmes, le Comité suggère de suivre de près cette situation, compte tenu de la petite taille du bureau.

88. Bien que le dernier rapport de vérification intérieure des comptes remonte à 2017, sur la base des indicateurs clés de performance et des données communiquées, le Comité a noté que les contrôles internes, qui s'appuient sur une approche solide de la gestion des risques, étaient positifs.

89. Le Comité a été informé de l'état d'avancement du plan d'action décisif du Groupe d'action pour l'obtention de résultats, dont est membre le représentant de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour.

90. Il a été impressionné par la prise en main et l'engagement au niveau national, a noté les progrès satisfaisants (50 % des résultats intermédiaires ont été obtenus) et a soutenu les mesures prises. Les réalisations mises en avant sont le renforcement de la délégation de pouvoirs, la création de postes liés à la présence de base prévisible dans les pays, l'harmonisation des descriptions de postes et l'introduction d'indicateurs de performance.

91. Parallèlement, le Comité a souligné qu'il fallait progresser considérablement dans la plupart des domaines couverts par le plan. Le Comité encourage l'amélioration des rapports sur les mesures prises, afin d'assurer une plus grande transparence, et suggérerait que la planification repose sur une approche pondérée pour les mesures énumérées, ce qui

garantirait une hiérarchisation adéquate des priorités. Afin d'assurer l'achèvement du plan, il faudra peut-être établir des échéanciers réalistes et disposer de capacités suffisantes pendant une durée limitée pour les fonctions d'appui.

92. De plus, le Secrétariat devrait veiller à ce que les moyens mis à disposition dans le cadre de l'initiative sur la présence de base prévisible dans les pays ne fassent pas double emploi et soient utilisés efficacement.

93. En ce qui concerne la nouvelle délégation de pouvoirs renforcée pour les représentants de l'OMS, le Comité a noté que les délégations révisées avaient été promulguées dans presque toutes les Régions, mais que leur mise en œuvre ne progressait pas au même rythme dans tous les bureaux, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines. Afin de garantir à l'ensemble des représentants et représentantes de l'OMS que les délégations sont correctement exercées dans leurs bureaux, des outils et des rapports adéquats peuvent être nécessaires. À cet égard, la création de pôles sous-régionaux pourrait contribuer à ce que l'impact de la délégation de pouvoirs révisée se concrétise. Parallèlement, il est important que les démarches visant à établir des indicateurs clés de performance au niveau national se poursuivent afin que la délégation accrue s'accompagne d'un niveau adéquat de responsabilité.

94. Dans ses observations finales à l'intention des responsables régionaux, le Comité a félicité la Région OMS du Pacifique occidental et son Directeur régional pour la préparation remarquable de la visite, l'accueil réservé et les efforts déployés pour changer la culture du bureau et améliorer ses contrôles internes.

95. Le Comité a profité de sa visite au Bureau de l'OMS pour la Malaisie, le Brunéi Darussalam et Singapour pour se rendre au Centre mondial de services à Kuala Lumpur et examiner ses activités.

96. Le Comité a constaté avec satisfaction que le Centre mondial de services était mature et fonctionnait bien et a pris note du changement de structure et des diverses fonctions relevant de leurs responsables respectifs. Le Comité a pris acte de l'excellente relation de travail entre les responsables fonctionnels et le Directeur du Centre.

97. Le Comité a été impressionné par l'exposé présenté et s'est félicité du renforcement de la fonction de conformité au sein du Centre, qui a rapidement identifié des domaines dans lesquels il fallait améliorer les contrôles à l'échelle mondiale. Des enseignements pourraient être tirés de cette fonction et pris en compte pour l'examen de l'architecture mondiale des fonctions de conformité et de risque, aux trois niveaux de l'Organisation, mentionné au paragraphe 107 ci-dessous. Le Comité estime que cela contribuerait également à amener la gestion des risques à un niveau de maturité approprié.

98. Il a noté que la transformation rapide de la Malaisie en pôle de services pourrait créer un marché stimulant et concurrentiel pour les talents, et le Centre mondial de services de l'OMS aurait alors plus de mal à attirer et à fidéliser les personnes possédant les compétences dont il a besoin. Le Comité a pris note avec satisfaction des mesures prises pour accroître la visibilité du Centre en Malaisie et renforcer la capacité du personnel à soutenir au mieux le personnel de l'OMS en première ligne à l'échelle mondiale.

99. Au cours de sa visite au Centre, le Comité a eu le plaisir de rencontrer l'équipe chargée de tester le module financier du BMS. Tout en faisant observer qu'il restait des efforts à faire pour atteindre les objectifs prévus, le Comité s'est félicité de l'esprit d'engagement et de collaboration qu'il avait observé.

H – Autres questions examinées par le Comité

100. Le Comité a pu débattre du plan des services de contrôle en 2025. À cet égard, les travaux du Comité resteront conformes à son mandat. Dans le cadre de ses visites annuelles d'un bureau régional, le Comité consultatif indépendant d'expert de la surveillance se rendra dans celui de la Méditerranée orientale à l'automne 2025. En outre, suite à la demande formulée par le Comité du budget, du programme et de l'administration à sa trente-huitième réunion,⁵ le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance supervisera le bilan de la stratégie triennale de PRSEAH dans le cadre de son mandat. En particulier, le Comité formulera des observations sur l'ébauche de mandat en vue de sélectionner le prestataire de services pour ce bilan, observera le processus d'appel d'offres et examinera le rapport. Ainsi, l'indépendance du processus de sélection et la conformité des résultats aux objectifs de l'examen et aux normes de qualité seront garanties.

101. Le Comité présentera ses observations et ses recommandations éventuelles sur les sujets susmentionnés aux États Membres lors des quarante-deuxième et quarante-troisième réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration.

102. Le Comité a reçu des informations générales sur la situation financière de l'Organisation et la fonction de trésorerie. Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance s'est félicité de l'évolution positive des différentes formes de contributions. Toutefois, il a exprimé ses préoccupations quant au risque financier à moyen terme, compte tenu du contexte international actuel. Le Comité a souligné qu'il importait de maintenir des structures de gouvernance et de responsabilisation appropriées lorsque les ressources manquent.

103. En ce qui concerne la fonction trésorerie, le Comité a été impressionné par les réalisations accomplies malgré la petite taille de l'équipe et a relevé le risque que cette fonction comporte. Il a noté l'existence d'un Comité de placement, qui constitue un élément important de gouvernance, et s'est félicité de l'examen régulier de la politique de placement et de l'approche prudente adoptée en la matière, qui semble être conforme à la propension au risque des États Membres de l'OMS. Par conséquent, le Comité a suggéré que cet examen de la politique soit entrepris tous les deux ans avec l'appui extérieur du Comité de placement.

104. L'un des chefs de file actuels de la réforme de la gouvernance dirigée par les États Membres, M. José Acacio (Australie), a informé le Président du Comité des consultations menées par les États Membres en vue de mettre la dernière main au processus à suivre pour traiter les éventuelles allégations à l'encontre de directeurs généraux de l'OMS, et pour enquêter à leur sujet. Le Comité a souligné que son rôle dans ce processus était consultatif et non exécutif et a noté qu'il était prévu de présenter un processus révisé au Conseil exécutif à sa cent cinquante-sixième session en janvier 2025, pour examen.

⁵ Document A76/39.

105. Suite aux recommandations du CCI et du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance tendant à créer une fonction d'éthique indépendante à l'OMS, et à la demande spécifique formulée par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-cinquième session,⁶ le Secrétariat a présenté une proposition de bureau autonome relevant directement du Directeur général, ainsi qu'un projet de mandat couvrant les principaux rôles et responsabilités de la fonction d'éthique.

106. Les membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance ont apprécié l'exhaustivité de la proposition et ont suggéré quelques modifications mineures en vue de sa finalisation. En ce qui concerne la structure proposée, le Comité a souligné que le poste de responsable de la fonction d'éthique devait absolument être à un niveau hiérarchique correspondant aux responsabilités et qu'il fallait assurer la cohérence et la coordination avec d'autres politiques et bureaux, ainsi qu'avec le système des Nations Unies.

107. Enfin, le Comité et le Secrétariat sont convenus qu'à la suite de la proposition telle qu'elle a été présentée, il faudrait entreprendre un examen plus complet des fonctions de conformité et de gestion des risques aux trois niveaux de l'Organisation. Le Comité a recommandé au Secrétariat d'élaborer une proposition à cet égard.

108. Il a continué de suivre l'application des diverses recommandations du CCI et a été informé par le Secrétariat des mesures prises et prévues pour y donner suite, des difficultés et des possibilités liées à leur mise en œuvre, ainsi que de la coordination et de la collaboration mises en place avec d'autres institutions du système des Nations Unies.

109. Les membres du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance se sont félicités des informations présentées mais aussi du taux élevé d'application des recommandations du CCI par le Secrétariat.

110. Recommandation 5 : le Comité recommande que le Secrétariat procède à un examen des fonctions de conformité et de gestion des risques aux trois niveaux de l'Organisation afin de s'assurer qu'une structure appropriée et efficace est en place.

I – Composition du Comité

111. Conformément à leur mandat, les membres du Comité ont nommé parmi eux un nouveau président. Par conséquent, à compter du 1^{er} janvier 2025, M. Greg Johnson remplace M. Darshak Shah à la présidence du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. M. Shah restera membre du Comité jusqu'à la fin de son mandat, le 31 décembre 2027.⁷ Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et le Secrétariat de l'OMS ont remercié M. Shah d'avoir exercé la présidence au cours des deux dernières années.

⁶ Document EB155/2.

⁷ Décision EB154 (17) (2024).

J – Synthèse des recommandations mises en évidence lors des quarante-quatrième et quarante-cinquième réunions du Comité

Recommandation N°	Recommandation	Référence
1	Le Comité recommande que le Bureau de l'évaluation, en consultation avec la direction, établisse un calendrier et définisse des responsabilités plus claires concernant la réponse de la direction, et qu'un dispositif de suivi adéquat soit mis en place pour la suite qui sera donnée à la réponse.	Paragraphe 26
2	Le Comité recommande qu'à l'avenir, le plan d'évaluation fasse l'objet d'un débat adéquat avec toutes les parties prenantes de l'Organisation.	Paragraphe 28
3	Le Comité recommande que le financement des évaluations corresponde au cycle de planification et de budgétisation et que des sommes appropriées soient allouées. En outre, étant donné que l'Organisation est financée par diverses sources, les évaluations devraient être aussi financées par plusieurs sources, y compris par des contributions volontaires.	Paragraphes 28 et 29
4	Le Comité recommande que le Secrétariat présente les résultats des tests du BMS de bout en bout à l'une de ses futures réunions.	Paragraphe 61
5	Le Comité recommande que le Secrétariat procède à un examen des fonctions de conformité et de gestion des risques aux trois niveaux de l'Organisation afin de s'assurer qu'une structure appropriée et efficace est en place.	Paragraphe 107

M. Darshak Shah (Président), M. Rob Becker, M^{me} Aseya Galadari, M. Greg Johnson, M^{me} Beatriz Sanz Redrado.

Appendice

État de la mise en œuvre des recommandations antérieures du Comité

1. Le Comité a reçu un rapport faisant le point sur l'état de la mise en œuvre de ses recommandations précédentes, établi au moyen de la plateforme consolidée de suivi et de son tableau de bord en ligne. Il a examiné attentivement les recommandations en suspens et a approuvé les modifications à apporter à l'état de la mise en œuvre.
2. Entre 2015 et mai 2024, le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a promulgué 168 recommandations de mesures à prendre par le Secrétariat. Il s'est félicité des progrès accomplis. Fin octobre 2024, 90 % des recommandations émises depuis 2015 avaient été clôturées, 10 % des recommandations étant en cours d'application ou n'ayant pas encore été appliquées. Toutes les recommandations émises avant 2020 et toutes celles émises au cours de l'année 2023 ont été mises en œuvre. Des informations sur l'état de la mise en œuvre des recommandations qui étaient en suspens depuis le dernier rapport du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, en janvier 2024,¹ y compris les recommandations appliquées et en cours d'application, figurent dans le tableau ci-dessous. Il est à noter que le Comité s'est réuni en juin 2024 et a examiné l'état d'avancement des recommandations. Depuis, le Secrétariat a constaté que huit autres recommandations avaient mises en œuvre. Étant donné que le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance n'a pas encore entièrement examiné l'état d'avancement de ces dernières, ces recommandations sont classées dans le tableau comme « mises en œuvre, en attente de validation par le Comité ».

¹ Document EBPBAC39/2.

Tableau. État des recommandations en suspens et observations du Secrétariat

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2020_AC31_11	IEOAC31 (rapport)	Le Comité recommande de faire d'un cadre de responsabilisation OMS ajusté et actualisé la pierre angulaire du projet d'amélioration du projet d'amélioration.	Mise en œuvre (mars 2024)	Cette recommandation a été remplacée par une recommandation identique émise lors de la trente-deuxième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration – voir la recommandation IEO2020_PB32_2.
IEO2020_PB32_2	EBPBAC32/2	Le Comité recommande que le cadre de responsabilisation de l'OMS publié en 2015 soit actualisé dès que possible afin que l'ensemble des parties prenantes soient conscientes de leurs responsabilités dans ce domaine.	En cours	Le Secrétariat examine actuellement le cadre de responsabilisation de 2015 par rapport au modèle du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies (CCI) en vue d'y intégrer des cadres de responsabilisation propres à chaque domaine (tels que celui relatif à la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier (PRSEAH)). Cet examen devrait s'achever au troisième trimestre 2024. Il faut décider si l'on se contente de réviser le cadre de 2015 ou si l'on élabore un nouveau cadre basé sur le modèle de cadre du CCI, ce qui déterminera les délais nécessaires à l'achèvement (les révisions pourraient être effectuées d'ici à la fin de 2024, tandis que l'élaboration d'un nouveau cadre ne serait pas achevée avant le troisième ou le quatrième trimestre 2025).
IEO2020_AC32_4	IEOAC32 (rapport)	Le Comité recommande à la haute direction de mettre en place un mécanisme officiel d'étalonnage de la gestion des services du personnel, y compris une réforme de l'échelle de notation sur 5 actuelle pour passer à une échelle plus pratique reposant sur les pratiques actuelles.	En cours	La mise au point de fonctionnalités relatives à la gestion des services professionnels dans le BMS a été retardée car la priorité a été accordée à d'autres fonctions des ressources humaines. Il n'a pas été possible d'introduire un étalonnage dans le système de gestion des services du personnel en raison de la situation en matière de personnel et du manque de ressources. L'équipe chargée de la gestion des services du personnel devant être transférée à l'Académie de l'OMS à partir de janvier 2025, des discussions sont en cours pour restructurer le Département Gestion des ressources humaines et des talents et décider de la manière dont les services du personnel seront gérés à l'avenir. Date d'achèvement prévue : quatrième trimestre 2025.
IEO2020_AC32_5	IEOAC32 (rapport)	Le Comité recommande à la haute direction de publier la répartition des notations du personnel au niveau global au sein de l'OMS pour servir de référence et garantir une transparence aux membres du personnel.	En cours	L'OMS a apporté quelques améliorations au système électronique de gestion et de développement des services du personnel. Les données pour 2023 (évaluations agrégées des services du personnel) sont disponibles dans le système électronique de gestion et de développement des services du personnel mais compte tenu des capacités de l'équipe actuelle, la finalisation de leur analyse et de leur interprétation en vue de leur publication sera achevée et disponible d'ici au troisième trimestre 2025.
IEO2020_AC32_7	IEOAC32 (rapport)	Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe procédera à une analyse coûts-avantages des bureaux géographiquement dispersés, en mettant l'accent sur la nécessité de renforcer la collaboration entre eux.	Mise en œuvre (mars 2024)	Dans la décision EUR/RC73(3), le Comité régional de l'Europe, à sa soixante-treizième session, a accueilli favorablement les modes opératoires normalisés détaillés proposés figurant dans le rapport du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe relatif à la gouvernance soumis au Comité régional à cette session. Le rapport comprend une proposition de modes opératoires normalisés et de critères pour la création et/ou le maintien de bureaux géographiquement dispersés, y compris sur la nécessité d'effectuer des analyses coûts-avantages.

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2022_PB35_3	EBPBAC35/2	Le Comité recommande à l'OMS de veiller à ce que sa stratégie d'analyse des données appuie un programme d'apprentissage à l'échelle de l'Organisation centré sur les principales questions politiques et programmatiques auxquelles l'Organisation cherche à répondre.	Mise en œuvre (mars 2024)	Cette recommandation a été remplacée par une recommandation identique émise lors de la trente-sixième réunion du Comité du programme, du budget et de l'administration – voir la recommandation IEO2022_PB36_28.
IEO2022_PB36_4	EBPBAC36/2	Le Comité recommande la mise en place par l'Organisation d'un mécanisme de rétroaction régulier concernant les registres de risque, lorsqu'un contrôle s'avère insatisfaisant ou partiellement satisfaisant, mais pouvant être considérablement amélioré, ou encore en ce qui concerne les résultats négatifs d'une enquête.	En cours	Le mécanisme de rétroaction est en cours d'intégration dans la charte des risques et de la conformité des responsables des risques et de la conformité, qui favorisera un ensemble uniforme de contrôles minimaux à effectuer dans les Régions. La charte a été rédigée et sera soumise au Comité mondial de gestion des risques en novembre 2024 pour approbation. Ultérieurement, les responsables des risques assureront le suivi des recommandations d'audit pertinentes et le signalement de toute lacune des contrôles internes. Date d'achèvement prévue : deuxième trimestre 2025.
IEO2022_PB36_27	EBPBAC36/2	Le Comité recommande que l'OMS œuvre au niveau régional et national à l'élaboration d'un ensemble de cas spécifiques démontrant l'intérêt d'investir dans les données. Dans ce cas, l'intérêt ne devrait pas se limiter à renforcer la qualité et la disponibilité des données, mais aussi porter sur la manière dont les données conduisent à des décisions qui améliorent la vie des individus.	Mise en œuvre (juin 2024)	Des données et des mesures précises permettant de déterminer l'état de santé et les progrès des programmes sanitaires sont une priorité et le soutien à la mise en œuvre des recommandations de l'OMS dans les pays est crucial pour atteindre les cibles du triple milliard et les objectifs de développement durable. Cela signifie qu'il faut veiller à ce que les pays fixent des objectifs ambitieux, réalisables et mesurables ; à ce qu'il existe un plan réaliste pour atteindre ces objectifs ; et à ce que des efforts concertés soient déployés, sous l'égide des pays, pour mobiliser des ressources et gérer les programmes. Quatre documents/ rapports concrets constituent la base de progrès durables : 1) <i>Data, analytics and delivery for impact in focus 2024: measuring progress to make progress</i> (publié au deuxième trimestre 2024) : ce rapport présente une stratégie unifiée et complète et fait le point des progrès réalisés en matière d'amélioration de la qualité, d'analyses et d'utilisation des données pour que l'impact dans les pays soit mesurable. L'OMS, aux trois niveaux, collabore avec ses partenaires pour aider les pays à atteindre plus vite les cibles du triple milliard et les objectifs de développement durable. 2) <i>WHO Results Framework: Delivering a measurable impact in countries</i> : ce document constitue le fondement du quatorzième programme général de travail. Élaboré en consultation avec les États Membres et les partenaires, il constitue la base d'une responsabilisation transparente pour des progrès rapides. En associant systèmes de données précis et plans de mise en œuvre qu'il est possible de suivre, la responsabilisation fournit aux pays et aux partenaires des informations précises pour mettre le monde sur la bonne voie.

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
				3) <i>Rapport sur les statistiques sanitaires mondiales 2024</i> : le bilan sanitaire mondial met au jour des revers majeurs dans les progrès en matière de santé. Cependant, des investissements pérennes permettraient de rattraper le retard. 4) <i>Un monde mobilisé pour la santé, la santé pour tout le monde : argumentaire d'investissement 2025-2028</i> : ce rapport explique pourquoi il faut investir dans les données et s'appuyer sur la résultologie afin de sauver 40 millions de vies supplémentaires et d'atteindre les objectifs du triple milliard recalibrés.
IEO2022_PB36_28	EBPBAC36/2	Le Comité recommande à l'OMS de veiller à ce que sa stratégie d'analyse des données appuie un programme d'apprentissage à l'échelle de l'Organisation centré sur les principales questions politiques et programmatiques auxquelles l'Organisation cherche à répondre.	En cours	L'ensemble des politiques et des processus relatifs aux données sont désormais décrits dans le Manuel électronique de l'OMS, dont la politique de protection des données à caractère personnel qui est entrée en vigueur le 15 avril 2024 (et qui a été officiellement adoptée par l'OMS en mai 2024) et grâce à laquelle l'OMS se conforme aux normes internationales. Il existe maintenant un comité interdivisions provisoire, présidé par le Conseiller juridique, chargé d'évaluer les besoins pour mettre en œuvre la politique et répondre à diverses demandes relatives aux données. Comme recommandé à l'issue de deux audits en 2023, un projet de stratégie concernant les données a été établi, avec des contributions détaillées des trois niveaux de l'OMS, y compris les Régions et les pays. La création du Centre mondial de données sanitaires est un grand pas en avant dans la modernisation des données mondiales de l'OMS. La version finale de la Stratégie d'exploitation des données a été soumise à la direction par l'intermédiaire du Comité de gouvernance des données pour qu'elle fasse des observations, donne son approbation et accepte de financer la mise en œuvre de la politique de protection des données à caractère personnel ainsi qu'un poste de responsable de la protection des données et de la vie privée, ainsi que le Centre mondial de données sanitaires. Une fois approuvée, la Stratégie sera publiée en ligne. Mise en œuvre prévue : décembre 2024.
IEO2022_PB36_29	EBPBAC36/2	Le Comité encourage l'OMS à poursuivre ses efforts pour renforcer l'impact au niveau des pays et pour mettre en œuvre les différentes recommandations de l'évaluation extérieure et du contrôle des performances.	Mise en œuvre (mars 2024)	Les efforts visant à ce que l'Organisation soit adaptée à l'objectif qu'elle poursuit et à obtenir un impact mesurable au niveau des pays se poursuivent, avec les 3 principales recommandations mentionnées précédemment. Le Secrétariat a mis à jour ses rapports sur l'évaluation extérieure et du contrôle des performances, plusieurs recommandations ayant maintenant été mises en œuvre. La mise en œuvre des autres recommandations est en cours. Le Groupe d'action pour l'obtention de résultats aux fins d'un impact dans les pays a continué à élaborer son plan d'action. À cet égard, le nombre de délégations de pouvoirs a augmenté et de nouveaux postes sont désormais établis dans les pays prioritaires selon le modèle de présence de base prévisible dans les pays. Mise en œuvre en 2024-2025.

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2023_PB38_1	EBPBAC 38/2	Le Comité a prié le Secrétariat de communiquer, à de prochaines réunions, davantage d'informations sur l'état des contrôles internes et les modifications qu'il est proposé d'apporter à la déclaration relative au contrôle interne sur l'information financière.	Mise en œuvre (septembre 2024)	L'OMS a renforcé son approche en matière de contrôle interne en introduisant une déclaration relative au contrôle interne sur l'information financière dans les états financiers au 31 décembre 2023. Cette déclaration, ainsi que les processus qui la sous-tendent, contribuent à renforcer les contrôles internes aux fins de la préparation des états financiers et à gérer et atténuer les risques lors de la préparation des états financiers annuels. En consultation et en collaboration avec les responsables et les équipes de mise en œuvre du BMS, les matrices de risque et de contrôle ont été adaptées aux contextes régionaux en vue de leur inclusion dans les processus institutionnels et de leur contribution à la mise en œuvre de la déclaration relative au contrôle interne. Le déploiement du BMS, y compris l'inclusion d'outils de contrôle interne, se poursuivra en 2025.
IEO2023_PB38_3	EBPBAC38/2	Le Comité a invité le Secrétariat à procéder à une analyse comparative des processus de sélection des commissaires aux comptes dans l'ensemble des organismes des Nations Unies afin de recenser les pratiques optimales, dans un souci d'efficacité accrue.	Mise en œuvre (septembre 2024)	Le Département chargé de la gestion financière a achevé un examen comparatif des processus de sélection des commissaires aux comptes dans les différentes institutions du système des Nations Unies, en vue de recenser les bonnes et les meilleures pratiques. L'examen a été soumis au Comité pour étude avant la consultation des États Membres.
IEO2023_PB38_4	EBPBAC38/2	Le Comité a demandé au Secrétariat de présenter, à de prochaines réunions, la manière dont seraient traités les résultats de l'analyse des causes profondes.	En cours	Le Bureau des services de contrôle interne soumet chaque année à l'Assemblée de la Santé un rapport dans lequel il rend compte des tendances et des causes profondes. Le rapport soumis à la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé ¹ présente les 10 grandes priorités en matière de vérification, ainsi que le suivi initial. Les causes profondes et les réponses de la direction sont régulièrement discutées lors des réunions du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance. Le Département chargé de la gestion financière a mis au point un modèle pour le suivi de l'analyse des causes profondes. Mise en œuvre prévue : 31 décembre 2024
IEO2023_PB38_7	EBPBAC38/2	Le Comité a demandé au Bureau de l'évaluation de procéder à une analyse des évaluations décentralisées et de lui faire rapport à de prochaines réunions.	Mise en œuvre (juillet 2024)	L'étude comparative a été publiée ² et le Bureau de l'évaluation a présenté son projet de feuille de route sur la mise en œuvre des conclusions et recommandations issues de l'examen comparatif des fonctions d'évaluation entre les institutions des Nations Unies à la réunion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de juin 2024. Le Bureau de l'évaluation recevra les observations et les conseils du Comité, et utilisera les résultats pour mettre à jour la politique d'évaluation de 2018.

¹ Voir le document A76/24.

² [Comparative study of the WHO evaluation function with selected UN entities](#) (consulté le 18 novembre 2024).

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2024_PB39_1	PBAC39	Le Comité a prié instamment le Secrétariat d'examiner les modes opératoires normalisés définis par le Bureau régional de l'Afrique, qui permettraient à l'Organisation d'atténuer davantage le risque d'exploitation, d'abus et de harcèlement sexuels.	En cours	Il ressort de l'examen initial que les modes opératoires normalisés proposés par l'Organisation des Nations Unies au Kenya n'étaient pas conformes à la Politique de l'OMS sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier et aux déclarations de politique générale de l'ONU concernant la notification obligatoire ; et qu'ils ne peuvent pas être adoptés automatiquement. Le Siège et le Bureau régional OMS de l'Afrique ont élaboré un avant-projet de guide de terrain présentant les mesures recommandées. Les modes opératoires normalisés qui y sont associés et qui sont également nécessaires à la mise en œuvre sont en cours d'examen et de finalisation. Mise en œuvre prévue : mise en ligne d'ici au premier trimestre 2025.
IEO2024_PB39_2	PBAC39	Un certain niveau de risque résiduel subsistera sur le terrain en ce qui concerne la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Des fonds seront nécessaires pour continuer à atténuer ce risque de manière durable. Outre les fonds souples alloués par l'Organisation aux activités de prévention, le Comité encourage le Secrétariat à examiner les éventuels mécanismes permettant d'utiliser des ressources autres que les ressources de base pour financer les activités de prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et à faire rapport à ce sujet.	En cours	Les mesures de suivi tiendront compte des recommandations similaires et connexes formulées lors des trente-neuvième et quarantième réunions du Comité du programme, du budget et de l'administration concernant les mécanismes de financement des activités de PRSEAH, y compris la proposition d'options. ³ Le Secrétariat examine actuellement ses coûts directs et a achevé un projet de modèle de recouvrement des coûts, qui est en cours d'étude. Date d'achèvement prévue : premier trimestre 2025. Il est à noter que le déploiement sera progressif, car il sera probablement impossible de recouvrer rétroactivement les contributions volontaires.
IEO2024_PB39_3	PBAC39	Le Comité a constaté, à partir des données partielles pour 2023 issues de la vérification intérieure, une détérioration de l'efficacité des contrôles internes. La direction devrait suivre cet aspect de près. Le Comité demande que les futures données sur l'efficacité des contrôles internes soient soumises par fonction et par zone géographique et qu'elles mettent en évidence les risques résiduels élevés, le cas échéant.	Mise en œuvre, en attente de validation par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (juin 2024)	Voir le rapport du vérificateur intérieur des comptes à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé. ⁴ Le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne présente les données et l'analyse relatives aux contrôles internes (par exemple, dans la section « Efficacité opérationnelle des contrôles internes et risques résiduels », paragraphes 46 à 48), ainsi que le risque résiduel (voir annexes 2A, 3A et 3B du rapport). De plus, l'annexe 2B contient des informations par domaine de vérification et par risque résiduel. Outre l'établissement de rapports sur les contrôles internes par zone géographique, fonction et risques résiduels dans ses rapports annuels, le Bureau des

³ Voir le document EB154/4.

⁴ Document A77/23.

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
				services de contrôle interne continuera de communiquer régulièrement au Comité des informations pour l'année quand elles seront disponibles.
IEO2024_PB39_4	PBAC39	Le Comité a demandé que soit réalisée une analyse des causes profondes de l'augmentation du nombre d'enquêtes et de la forte proportion de cas non fondés afin que la direction puisse s'attaquer à ces questions.	Mise en œuvre (juin 2024)	Les analyses des causes profondes de l'augmentation du nombre d'enquêtes sont présentées dans le rapport annuel du Bureau des services de contrôle interne à l'Assemblée de la Santé et dans les rapports pertinents aux organes directeurs relatifs à la PRSEAH. Dans de nombreux cas, le nombre d'allégations non fondées est lié au classement dans le système de réception et de gestion des cas du Bureau des services de contrôle interne. Celui-ci examine régulièrement avec la direction les causes profondes et les problèmes liés aux systèmes d'enquête et à la charge de travail. Le récent examen indépendant de l'assurance de la qualité de la fonction d'enquête aidera également à repérer toute suggestion supplémentaire se rapportant à cette recommandation. ⁵
IEO2024_PB39_5	PBAC39	Nonobstant l'indépendance du Commissaire aux comptes, le Comité recommande que, lorsque le Commissaire aux comptes planifie des vérifications de la performance, une discussion soit engagée avec la direction et le Comité afin d'éviter les doublons inutiles et la lassitude de l'entité vérifiée, et de veiller à ce que l'Organisation tire pleinement parti de ces vérifications.	En cours	Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a entamé l'examen du plan de travail annuel du Commissaire aux comptes à ses quarante-deuxième et quarante-quatrième réunions. L'examen porte sur la synergie entre le plan de travail du Commissaire aux comptes et les plans de travail du Bureau des services de contrôle interne et du Bureau de l'évaluation. En mai 2024, le Commissaire aux comptes a informé le Secrétariat des points sur lesquels porteraient les vérifications de la performance en 2024. Toutefois, il doit examiner les vérifications prévues avant leur sélection définitive. Le Comité continuera d'étudier ces plans de travail et de donner des conseils sur les moyens d'harmoniser les travaux entre les fonctions de surveillance et d'éviter les doubles emplois. Date d'achèvement prévue : premier trimestre 2025.
IEO2024_PB39_6	PBAC39	Dans le cas de la République démocratique du Congo, le bureau de pays de l'OMS devrait élaborer une stratégie de communication renforcée à l'intention des donateurs, en tenant compte des difficultés rencontrées, des efforts déployés, des ressources disponibles et des résultats obtenus dans le domaine de la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels. Malgré les défis et les priorités concurrentes, le bureau de pays a obtenu de bons résultats programmatiques.	Mise en œuvre, en attente de validation par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (novembre 2024)	Le Bureau de l'OMS en République démocratique du Congo et le Bureau régional de l'Afrique ont finalisé une stratégie de communication sur la prévention et la lutte contre l'inconduite sexuelle pour le bureau de pays en novembre 2024. Une dernière mise à jour a été apportée au projet de juillet 2024 afin de tenir compte de l'intensification significative des opérations des bureaux de pays pour faire face à l'épidémie de mpox. Le bureau de pays et le Bureau régional ont déjà organisé des réunions d'information sur les activités de prévention et de lutte contre l'inconduite sexuelle à l'intention des donateurs et des parties prenantes, et y ont présenté des synthèses des réalisations. Dans son plan annuel de prévention et de lutte contre l'inconduite sexuelle pour 2024 en République démocratique du Congo, le bureau de pays a identifié des activités et des indicateurs pour évaluer les résultats obtenus. Des interventions de prévention et de lutte contre l'inconduite sexuelle sont mises en œuvre, les données sont régulièrement actualisées et communiquées lors de réunions avec le personnel de l'OMS, lors de

⁵ Voir également les documents A77/22, A77/24, A77/39, A77/4, A77/42, EB154/30, A76/23, A76/24, A76/39 et EB152/31.

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
				réunions régionales, lors de visites/missions de donateurs et de partenaires humanitaires, lors de réunions nationales de coordination en République démocratique du Congo et lors de réunions de coordination du système des Nations Unies. Les problèmes rencontrés ont été discutés en vue de trouver des solutions.
IEO2024_PB39_7	PBAC39	Le projet de gestion des données de santé du Bureau de l'OMS au Congo est un exemple d'innovation réussie. Il faudrait l'examiner pour évaluer sa faisabilité dans d'autres pays.	Mise en œuvre, en attente de validation par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (juillet 2024)	Le Bureau de l'OMS au Congo a mis au point, en interne, une approche centralisée de la gestion des données à l'aide d'un centre de données. Les documents essentiels (concepts et fonctionnalités) pour la réplique du système dans d'autres pays ont été achevés en juillet 2024. Le Bureau régional (Sous-Directeur régional et programmes concernés) soutiendra la finalisation de l'outil, l'établissement de documents et la diffusion dans d'autres pays. Il s'agit de garantir la qualité et la sécurité des données, la pérennité, la prise en main par les gouvernements, la mobilisation des partenaires, l'application à d'autres secteurs pour surveiller les déterminants de la santé et l'adaptabilité à d'autres contextes dans la Région.
IEO2024_PB39_8	PBAC39	Le Comité a demandé au Secrétariat de rédiger un énoncé complet des avantages du projet de système de gestion opérationnelle, qui comprendrait des indicateurs de performance clés quantitatifs et qualitatifs et les investissements connexes nécessaires.	Mise en œuvre, en attente de validation par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (mars 2024)	Le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance a reçu une synthèse des informations historiques relatives aux avantages institutionnels attendus du programme BMS lors de sa réunion de mars 2024, ainsi que des notes d'information complètes et continues sur les progrès accomplis, l'identification et l'atténuation des risques, le budget et d'autres questions lors de ses réunions de juin 2024 et d'octobre 2024.
IEO2024_PB39_9	PBAC39	Sachant que la responsabilité de la mise en œuvre incombe aux première et deuxième lignes de défense, le Comité recommande de progresser encore dans la formulation et la gestion des risques aux trois niveaux de l'Organisation. Il faudrait établir un plan de projet formel, comprenant des résultats et des délais.	En cours	La feuille de route pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques, ainsi qu'un projet plus détaillé et des échéanciers mis à jour, ont été présentés au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance au cours de la dernière année. Un programme de formation pour la mise en œuvre du cadre de propension au risque de l'OMS est en cours d'élaboration, les premières sessions étant prévues au premier trimestre 2025, ce qui permettra à l'Organisation de disposer des moyens nécessaires pour surveiller son profil de risque et identifier les domaines dans lesquels le risque est supérieur à la propension au risque. La formation pour tous les bureaux régionaux, le lancement de l'outil de gestion des risques SPM/BMS et le premier rapport sur les indicateurs de risque devraient être achevés d'ici à la fin de 2025. Date d'achèvement prévue : quatrième trimestre 2025.
IEO2024_PB39_10	PBAC39	Le Comité recommande que soit élaborée une stratégie visant à mobiliser des fonds supplémentaires grâce à de nouveaux partenariats et à des approches novatrices, y compris, dans la mesure du possible, avec le	Mise en œuvre, en attente de validation par le Comité consultatif	Le Secrétariat a élaboré une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources fondée sur le cycle d'investissement. Un argumentaire d'investissement a été présenté à la Soixante-Dix-Septième Assemblée mondiale de la Santé. Le cycle et la stratégie d'investissement sont conçus pour attirer des financements supplémentaires, y compris de la part des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. En

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
		secteur privé. Cette stratégie sera particulièrement importante pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.	indépendant d'experts de la surveillance (octobre 2024)	outre, des démarches spécifiques sont entreprises afin d'obtenir des ressources provenant des fonds d'affectation spéciale multidonateur des Nations Unies. La stratégie de mobilisation des ressources prévoit des mesures visant à améliorer les relations avec le secteur privé, conformément aux dispositions du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Les efforts visant à renforcer la capacité de mobilisation des ressources des bureaux régionaux et des bureaux de pays s'inscrivent dans le cadre du plan d'action du Groupe d'action pour l'obtention de résultats pour l'impact au niveau des pays et du plan d'action. ⁶
IEO2024_PB39_11	PBAC39	Compte tenu des difficultés auxquelles fait face la Région africaine, le Siège et le bureau régional devraient envisager d'adopter des approches novatrices pour le recrutement et le maintien en poste du personnel de sorte à assurer des effectifs plus stables et diversifiés, et notamment un meilleur équilibre entre les sexes dans les postes de direction au niveau national.	En cours	Les dirigeants de l'OMS et du Bureau régional de l'Afrique continuent de mettre l'accent sur la sensibilisation, le recrutement et la fidélisation des talents, en ciblant en particulier les candidates pour rétablir l'équilibre entre les genres. Les initiatives de carrière visant à donner aux femmes les moyens d'aspirer à des postes de direction, notamment les parcours de leadership pour les cadres supérieurs, le mentorat et l'encadrement, continuent de donner des résultats positifs. La Directrice régionale a signé un nouvel accord de partenariat avec l'organisation WomenLift Health pour soutenir les efforts visant à attirer des candidates. Une cohorte de dirigeantes a été lancée en octobre 2024 en collaboration avec WomenLift Health dans le but de donner aux femmes membres du personnel de la Région la possibilité d'aspirer à des postes de direction. Les mesures visant à accompagner les candidates pour qu'elles puissent devenir représentantes de l'OMS se poursuivent. Le partenariat avec les Volontaires des Nations Unies a permis de constituer un vaste groupe de jeunes professionnels (plus de 200 à ce jour) appelés à occuper des postes subalternes pour se préparer à occuper des postes de niveau plus élevé. Les programmes de mentorat, de leadership et de performance d'équipe continuent de fonctionner et produisent des résultats tangibles. Pour la fidélisation, un comité du bien-être du personnel a été mis en place pour recueillir et répondre en permanence aux préoccupations du personnel, en particulier celles des femmes. L'aménagement des modalités de travail qui a été instauré dans la Région africaine permet aux membres du personnel de s'occuper de leur famille, y compris en cas d'urgence, tout en assurant leurs fonctions. De plus, lorsqu'un candidat ou une candidate refuse une offre, une discussion s'engage pour comprendre pourquoi afin d'éclairer les initiatives et les stratégies futures destinées à résoudre les problèmes soulevés. Mise en œuvre prévue : deuxième trimestre 2025 (compte tenu de l'entrée en fonctions du nouveau directeur régional).

⁶ Voir le [cycle d'investissement de l'OMS](#) (consulté le 19 novembre 2024).

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2024_PB40_1	PBAC40	Le Comité recommande que le plan de projet global BMS prévoie la mise en œuvre de tout changement de processus requis pour satisfaire aux nouvelles Normes IPSAS, y compris les ressources humaines et financières supplémentaires nécessaires.	En cours	Le Département chargé de la gestion financière collabore avec le Département chargé du BMS à l'élaboration d'un plan de mise en œuvre des nouvelles Normes comptables internationales du secteur public (Normes IPSAS). Date d'achèvement prévue : deuxième trimestre 2025. Les politiques seront communiquées au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance quand elles auront été finalisées, en commençant par la Norme IPSAS 45 et une proposition de modification du seuil de capitalisation (au quatrième trimestre 2024).
IEO2024_PB40_2	PBAC40	Le Comité recommande que le Secrétariat et le Commissaire aux comptes examinent conjointement le processus et le calendrier à suivre pour établir les états financiers et le rapport de vérification des comptes détaillé avant fin 2024, de sorte à éventuellement avancer les dates d'achèvement et accélérer les processus de vérification futurs.	En cours	Le Commissaire aux comptes a demandé au Département Finances de lui faire une proposition tendant à raccourcir les délais, ce qui a été fait et communiqué au Commissaire aux comptes en septembre 2024. On attend actuellement une réponse. Mise en œuvre prévue : fin 2024, en fonction de la réponse du Commissaire aux comptes.
IEO2024_PB40_3	PBAC40	Le Comité recommande que le document d'orientation sur le changement de culture se concrétise en un plan d'action comportant des phases distinctes, un calendrier clair et des mesures. Ce plan d'action devrait être diffusé à toutes les parties prenantes.	En cours	Les mesures à prendre par l'OMS sont les suivantes : a) tolérance zéro à l'égard de l'inaction face à l'exploitation, aux abus et au harcèlement sexuels a été largement communiquée par la direction ; b) mise à jour/nouvelle politique de signalement des actes répréhensibles et de protection contre les représailles publiée sur le site Web de l'OMS (juillet 2023) ; et la tolérance zéro à l'égard des représailles est expressément mentionnée dans la politique sur la prévention de l'inconduite sexuelle et les mesures destinées à y remédier (article 1.2) (mars 2023) ; c) les mesures supplémentaires relatives au changement de culture et de comportement dans le contexte de la PRSEAH seront accélérées entre 2023 et 2025 dans le cadre de la stratégie triennale ; d) consciente que le changement de culture et de comportement va au-delà de l'inconduite sexuelle, l'OMS élabore actuellement une stratégie de changement de culture et de comportement pour l'Organisation. Ce projet recoupe différentes fonctions, notamment les fonctions de responsabilisation, les sciences comportementales et la psychologie, ainsi que l'analyse de données. Une note d'orientation a été communiquée au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance en mars 2024, avec une mise à jour en juin 2024. Les grandes lignes et la feuille de route de la stratégie ont été finalisées. La triangulation des données issues de plusieurs enquêtes pertinentes menées au sein de l'OMS au cours des cinq dernières années a été effectuée au deuxième trimestre 2024 ;

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
				e) la première version de la stratégie a été élaborée (au troisième trimestre 2024) et une vaste consultation à tous les niveaux de l'Organisation a commencé et se poursuivra jusqu'au quatrième trimestre. Les travaux sur la stratégie comprennent un plan d'action, des indicateurs clés de performance et des enquêtes régulières pour suivre l'évolution de la culture organisationnelle de l'OMS.⁷ Mise en œuvre prévue : premier trimestre 2025.
IEO2024_PB40_4	PBAC40	Le Secrétariat devrait envisager de désigner, au niveau de la haute direction, une personne porte-parole chargée de promouvoir le changement de culture.	La mise œuvre n'a pas commencé.	Cette proposition est à l'étude dans le cadre des travaux de l'Organisation sur une stratégie de changement de culture et pourrait être prise en compte pour la mise en œuvre et la promotion de la stratégie, une fois que celle-ci aura été approuvée. Date d'achèvement prévue : troisième trimestre 2025.
IEO2024_PB40_5	PBAC40	L'Organisation devrait envisager de mettre en place un mécanisme pour reconnaître publiquement les mérites des responsables et des membres du personnel qui ont eu un comportement exemplaire en matière de changement de culture et les récompenser conformément aux politiques en vigueur.	En cours	L'OMS dispose de principes et modalités bien établis de gestion et de développement des services du personnel visant à reconnaître et à récompenser l'excellence, dont la section VI porte sur la reconnaissance pour services rendus et la section VII sur les récompenses. Achèvement prévu (sur la base de nouvelles discussions internes) : troisième trimestre 2025.
IEO2024_PB40_6	PBAC40	Le Secrétariat devrait bientôt lancer une nouvelle enquête biennale auprès du personnel, qui comporterait des questions pertinentes sur la prévention de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels et les mesures destinées à y remédier. Il devrait aussi prévoir une série de brèves enquêtes périodiques, qui fourniraient des indicateurs réguliers de l'évolution de la culture. Les résultats de ces enquêtes devraient contribuer à la stratégie de changement de culture.	En cours	Dans le cadre des travaux de l'Organisation sur le changement de culture, un mécanisme de coordination et une approche stratégique pour les enquêtes auprès du personnel sont actuellement à l'étude. Aucune nouvelle enquête n'est prévue avant 2025. Mise en œuvre prévue : deuxième trimestre 2025 (mise en place d'une structure de gouvernance (comité d'orientation, critères établis, mécanismes et outils d'enquête) pour la réalisation des enquêtes).
IEO2024_PB40_7	PBAC40	Le Comité recommande que la fonction d'éthique soit un bureau pleinement indépendant et autonome relevant directement du Directeur général.	En cours	Le Secrétariat a présenté une proposition tendant à créer un bureau autonome relevant directement du Directeur général, ainsi qu'un projet de mandat couvrant les principaux rôles et responsabilités de la fonction d'éthique. Cette proposition est actuellement à l'étude.

⁷ Voir le document A77/42.

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2024_PB40_8	PBAC40	Dans le cadre de l'étude comparative de la fonction d'évaluation de l'OMS avec celles de certaines autres entités des Nations Unies, le Comité a recommandé d'élaborer un plan d'action complet en plusieurs étapes. En amont, le Secrétariat devrait présenter à la réunion de juin 2024 du Comité un projet de feuille de route, qui comprendrait des « solutions rapides ».	En cours	Le Bureau de l'évaluation a présenté son projet de feuille de route sur la mise en œuvre des conclusions et des recommandations de l'examen comparatif des fonctions d'évaluation entre les institutions des Nations Unies à la réunion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance de juin 2024. Il recevra les observations et les conseils du Comité, et utilisera les résultats pour mettre à jour la politique d'évaluation (de 2018). L'élaboration du plan d'action est en cours. Date d'achèvement prévue : premier trimestre 2025.
IEO2024_PB40_9	PBAC40	Dans le cadre du plan d'action complet, le Secrétariat devrait lancer une enquête ponctuelle pour recenser les évaluations et activités analogues qui sont menées aux trois niveaux de l'Organisation.	Mise en œuvre, en attente de validation par le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance (octobre 2024)	À la suite des observations formulées lors de la réunion du Comité en juin 2024, le délai pour répondre au sondage a été étendu jusqu'à la fin du mois d'août 2024. L'enquête a porté sur l'ensemble des évaluations et des travaux connexes (examens, évaluations et études, politiques, stratégies, etc.) au cours de l'année 2022-2023. Au total, 203 réponses ont été reçues et les résultats ont été analysés ; ils seront communiqués au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.
IEO2024_PB40_10	PBAC40	Le Comité demande au Secrétariat, par l'intermédiaire du Comité mondial de gestion des risques, d'élaborer un plan de projet détaillé et complet qui permette d'atteindre pleinement le niveau de maturité « établi » et de progresser vers le niveau « avancé », compte tenu de la feuille de route qui accompagne la stratégie de gestion des risques. Ce plan devrait définir les étapes, les ressources nécessaires et les délais. Le Comité demande également au Secrétariat d'élaborer une feuille de route de haut niveau indiquant la voie à suivre pour atteindre le niveau de maturité « avancé ».	En cours	Le plan relatif au projet a été présenté au Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance et débattu en juin 2024. Des options fondées sur les ressources et des échéanciers pour la mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie de gestion des risques seront discutées lors de la prochaine réunion du Comité mondial de gestion des risques en novembre 2024. Mise en œuvre prévue : deuxième trimestre 2025 (pour l'approbation de l'option convenue aux fins de la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques).

Identifiant	Rapport source (cote du document)	Recommandation	État (date de mise en œuvre)	Observations du Secrétariat
IEO2024_PB40_11	PBAC40	Pour faire progresser le niveau de maturité, le Secrétariat devrait envisager d'établir deux structures hiérarchiques (c'est-à-dire une structure hiérarchique directe dans chaque Région et un rôle de coordination fonctionnelle global pour le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique) applicables aux responsables du contrôle des risques dans les Régions.	En cours	Des discussions sont en cours, des plans sont actuellement établis et des options seront présentées au Groupe de la politique mondiale. Date d'achèvement prévue : quatrième trimestre 2025.
IEO2024_PB40_12	PBAC40	Le Comité recommande que la haute direction de l'OMS continue de consacrer toute son attention au programme BMS et qu'elle en fasse une priorité au cours des 18 prochains mois, y compris en établissant des plans d'urgence, afin de garantir le succès du projet.	En cours	Sous l'égide de la direction, un certain nombre d'initiatives ont été mises en œuvre, notamment le renforcement des capacités de gestion et de contrôle de la qualité du programme BMS, l'engagement de ressources supplémentaires pour suivre le calendrier et le budget, l'élaboration de mesures d'urgence à l'intention du Conseil du programme BMS, la mise à jour du calendrier pour tenir compte de l'approche révisée et l'examen d'options pour résoudre des problèmes spécifiques soulevés par le module financier.
IEO2024_PB40_13	PBAC40	Le Comité recommande que les composantes BMS soient mises en service lorsqu'un ensemble minimal de fonctionnalités convenues à l'avance sera disponible et prêt à être déployé.	En cours	Le principe du produit minimum viable a été systématiquement intégré dans le processus de décision par la prise en compte des fonctionnalités requises pour être disponible/livré dans le cadre de la quatrième vague de mise en service. Ce principe a été le leitmotiv des différents flux de travail dans les discussions avec les responsables de chaque processus/produit concernant les fonctionnalités requises pour la mise en service. Les éléments de conception ouverte ont fait l'objet d'un suivi en vue de leur livraison en fonction de la catégorisation lors de leur inscription sur la liste des exigences relatives au produit minimum viable, ou d'une éventuelle prise en compte lors des phases ultérieures, par exemple, la cinquième vague, etc. De plus, un Conseil de contrôle des modifications du BMS a été mis en place pour examiner les propositions transversales ainsi que les demandes systématiques de modification au cours de la phase de test actuelle. La fourniture d'un produit minimum viable est un principe central de la fonctionnalité qui fait partie de la quatrième vague de mise en service de BMS – Mise en œuvre prévue : juillet 2025.